



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2025

Date de la convocation : lundi 13 octobre 2025

Nombre de membres composant l'assemblée :	23
Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	15
Nombre de votants :	19
Quorum :	12

Secrétaire de séance : Olivier SARROLA

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 17 octobre 2025 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Sarrola-Carcopino, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de monsieur Alexandre SARROLA.

ETAIENT PRESENTS

ALEXANDRE SARROLA, HYACINTHE BALDINI, JEANNE BASTIANAGGI, OLIVIER SARROLA, MARIE-LAURENCE SOTTY, JEAN-PAUL LECCIA, NOELLE CERATI, MARIE-FRANÇOISE FAGGIANELLI, DOMINIQUE BONAVITA, MARYSE LAFFITTE, JEAN-FRANÇOIS CATELLAGGI, GERARD FIGARI, PAULE ARRIGHI, FRANÇOIS CELI, JEAN-JOSEPH BATTISTELLI.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

DOMINIQUE SANTONI A OLIVIER SARROLA
SOPHIE FILIPPINI A GERARD FIGARI
ANNE NOCERA A HYACINTHE BALDINI
LAURENT CARCOPINO A ALEXANDRE SARROLA
MARIE-CHARLES PIERI A JEAN-JOSEPH BATTISTELLI

ETAIENT ABSENTS

ANTOINE OTTAVI, DOMINIQUE RUGGERI, GERARD PIERI

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Attribution du lot 1 « Gros œuvre » pour la rénovation du bâtiment A Torra
2. Transfert de la compétence « maintenance » au syndicat départemental d'électrification de la Corse-du-Sud
3. Consultation du conseil municipal sur la dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail

Délibérations adoptées



Délibération n°-2025

Attribution du lot 2 « Menuiseries extérieures » pour la rénovation du bâtiment A Torra

Monsieur le maire rappelle que le précédent conseil municipal a attribué le lot 1 « Gros œuvre ».

Le lot 2 « Menuiseries extérieures » avait été reporté dans l'attente des dernières précisions.

Il convient aujourd'hui d'attribuer le lot 2 Menuiseries extérieures aux mieux disant, soit la société Sud Etanch pour un montant de 17 587 € HT.



Jean-Joseph BATTISTELLI quitte la séance.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés



Délibération n°-2025

Transfert de la compétence « maintenance » au syndicat départemental d'électrification de la Corse-du-Sud

Monsieur le maire propose de transférer au syndicat d'électrification de la Corse-du-Sud (SDE2A) la compétence pour assurer le fonctionnement, l'entretien et la maintenance de son parc d'éclairage public afin d'assurer une gestion mutualisée, homogène et sécurisée du service d'éclairage public sur l'ensemble du territoire.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés



Délibération n°19-2025

Consultation du conseil municipal sur la dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail

Monsieur le maire propose, comme chaque année, la liste des dimanches de l'année 2026 proposés par les acteurs économiques dérogeant à la règle du repos dominical en attribuant le repos hebdomadaire par roulement.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés
